



Contester un avertissement urgent

Par **boboxator**, le **09/10/2012 à 21:38**

Bonjour, je suis chef d'équipe et voilà mon employeur cherche à me licencier pour preuve une mise à pied de 2 jours pour un retard de 5 minutes une mise en garde car j'ai dit à un collègue bouge ton cul et lui a tenté de me frapper témoignage écrit à la date des faits par deux collègues et là un avertissement car j'étais malade le vendredi 5 octobre et donc n'ai pas pu aller au travail je n'ai pu appelé le boulot j'étais mort et j'ai zappé tout simplement mais ces faits sont étalés sur 10 mois et je ne voulais pas me défendre pour ne pas envenimer les choses mais là c'en est trop ma question est : Puis-je contester ces 2 avertissements et cette mise à pied qui pour le plus vieux date du début d'année j'ai à chaque fois des témoignages écrits et j'ai décidé de ne plus me laisser faire quitte à aller au clash ou aux mains c'est du harcèlement même mon équipe le dit. Voilà je vous remercie d'avance.

Par **Lag0**, le **10/10/2012 à 07:52**

[citation]je n'ai pu appelé le boulot j'étais mort et j'ai zappé tout simplement[/citation]
Bonjour,
Pour un mort, vous écrivez encore...
À votre retour à l'entreprise, avez-vous présenté un arrêt de travail du médecin en bonne et due forme ?
Si oui, vous n'étiez donc pas en absence injustifiée (bien que normalement, vous devez prévenir l'employeur de votre état de santé le plus rapidement possible), si non, vous étiez en absence injustifiée et la sanction est normale.